

Décision n° 20-2021
Portant délégation de signature spécifique à la
DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE

Le directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 relatif à la délégation de signature du directeur d'établissement ;

Vu les articles D.6143-33 à 35 et R 6143-38 du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissement publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des gracies et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de La République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

Vu les décisions de recrutement et/ou nomination des délégataires mentionnés à l'article 2 ci-après.

DECIDE

Article 1^{er}

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Lionel CALENGE, directeur général du CHU de La Réunion, concernant la direction des achats et de la logistique du CHU de La Réunion.

Article 2

Les délégataires sont :

- Monsieur Jean-Michel BEAUMARCHAIS, directeur des achats et de la logistique ;
- Monsieur Yves MULLER, adjoint au directeur des achats et de la logistique, responsable des services logistiques ;
- Monsieur Laurent MERMILLOD-BLARDET, adjoint au directeur des achats et de la logistique responsable du service achats-marchés ;
- Madame Isabelle FATOL, attachée d'administration hospitalière ;
- Madame Marie-Line HOAREAU, attachée d'administration hospitalière

Les conditions dans lesquelles une délégation de signature est donnée aux délégataires ci-avant désignés sont définies aux articles 3 et suivants de la présente décision.

Article 3

3.1. Dispositions relatives à la commande publique

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Michel BEAUMARCHAIS**, directeur des achats et de la

logistique au nom du directeur général, pour tout document, actes et correspondances se rapportant à la gestion des contrats de la commande publique, de travaux, de fourniture et de service.

Monsieur Jean-Michel BEAUMARCHAIS reçoit délégation pour signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des contrats de la commande publique (accords-cadres, marchés publics et contrats de concession) et leurs modifications ultérieures (avenants et décisions de modifications unilatérales) pour l'ensemble des établissements du GHT de La Réunion, dont le CHU de La Réunion est l'établissement support, et au profit d'autres établissements ou groupements.

Cette délégation vise notamment :

- La formalisation et la mise en œuvre de la politique d'achat et d'approvisionnement ;
- La signature des documents portant engagement à participer à des procédures portées par des groupements de commande ou centrales d'achats auxquels le CHU a adhéré en son nom propre ou en sa qualité d'établissement support du GHT de La Réunion, et en particulier les adhésions aux marchés, procédures, la signature des conventions de mise à disposition, quantification et engagements des GCS UniHA, TESIS, du GIP Resah, de la centrale d'achats CAIH, l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) et autres groupements auxquels les établissements membres du GHT souhaitent adhérer (exemple : le GCS de droit privé UniCancer Achats)
- L'organisation de groupements de commande ;
- La publication des avis d'appel public à la concurrence et les annonces relatives à tout contrat de la commande publique ;
- La signature des courriers relatifs à la passation et à la notification des contrats de la commande publique (accords-cadres - marchés publics - contrats de concession) ;
- La décision de déclarer une consultation infructueuse ou sans suite, et son information aux candidats ;
- La signature des actes d'engagement des contrats de la commande publique (accords-cadres - marchés publics - contrats de concession), uniquement après signature de la décision d'attribution par le pouvoir adjudicateur ;
- La réalisation des pièces relatives à la gestion précontentieuse et contentieuse des contrats de la commande publique ;
- La désignation de conseils et la représentation en justice dans le cadre des procédures de passation des contrats de la commande publique ;
- La suppléance de la présidence des commissions internes des marchés ;
- La signature des pièces comptables d'exécution (bons de commande) et de paiement des contrats de la commande publique.

Cette délégation ne porte pas sur la signature des décisions d'attribution et de rejet relatives aux contrats de la commande publique et de la signature des actes liés aux emprunts.

3.2 Services logistiques et d'approvisionnement:

- L'organisation et la gestion des services placés sous sa responsabilité : service achats/marchés publics, restauration, blanchisserie, services des transports et de la manutention, magasin général, standard, internat, garage, vagemestre, reprographie, coordination des prestations logistiques ;
- La gestion des stocks sous réserve des dispositions juridiques spécifiques à la pharmacie ;
- La liquidation des dépenses pour tous les secteurs d'achats relevant de la direction des affaires économiques du CHU de La Réunion, à l'exception de celles afférentes aux traitements et aux salaires ainsi qu'aux comptes financiers ;
- L'organisation et le fonctionnement des régies de dépôt et d'avance, ainsi que de toutes régies de recettes découlant de l'activité de la direction des achats et de la logistique ;
- La signature des actes d'exécution pour tous les secteurs d'achats relevant de la direction des achats et de la logistique : bon de commandes, ordres de services et tous actes afférents à la remise en compétition dans le cadre prévu à l'article Article R2162-10 du code de la commande publique (marchés subséquents des accords-cadres).

3.3 Investissements mobiliers :

- La définition de la politique d'équipement ainsi que de la procédure y afférente.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel BEAUMARCHAIS la délégation visée à l'article 3.1 est donnée, dans les mêmes conditions, à :

- Monsieur **Laurent MERMILLOD-BLARDET** concernant l'ensemble des marchés publics, à l'exception des marchés de la Direction des travaux et Services Techniques, des marchés de prestation de service ayant pour objet la formation et des pièces comptables d'exécution (bons de commande) et de paiement des contrats de la commande publique.

Article 5 -

Concernant les actes relatifs aux Services logistiques et d'approvisionnements listés au 3.2, délégation de signature est également donnée, pour des raisons d'organisation interne au service, dans la limite de 40 000 euros pour les commandes, à :

- **Madame Isabelle FATOL, Attachée d'administration Hospitalière.**
- **Madame Marie-Line HOAREAU, Attachée d'administration Hospitalière**
- **Monsieur Yves MULLER, adjoint au directeur des achats et de la logistique, responsable des services logistiques ;**

Article 6

La présente décision annule et remplace les précédentes décisions, notamment n° 33-2019.

Les délégataires se référeront au directeur général des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente décision.

Article 7

Les signatures des délégataires cités à l'article 2 sont recueillies dans le document de notification et consultable sur demande.

Article 8

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture, communiquée au conseil de surveillance et au comptable de l'Etablissement et publiée sur le site internet du CHU de La Réunion.

Fait à Saint-Paul, le 3 mai 2021

Le directeur général du CHU de La Réunion



Lionel CALENGE

Transmission :

Pour notification

- Monsieur Jean-Michel BEAUMARCHAIS, directeur des achats et de la logistique ;
- Monsieur Yves MULLER, adjoint au directeur des achats et de la logistique, responsable des services logistiques ;
- Monsieur Laurent MERMILLOD-BLARDET, adjoint au directeur des achats et de la logistique responsable du service achats-marchés ;
- Madame Isabelle FATOL, attachée d'administration hospitalière ;
- Madame Marie-Line HOAREAU, attachée d'administration hospitalière

Pour communication

- Comptable du CHU de La Réunion
- Membres du conseil de surveillance du CHU de La Réunion

Pour publication

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion
- Site internet du CHU de La Réunion

Pour information :

- Equipe de direction du CHU